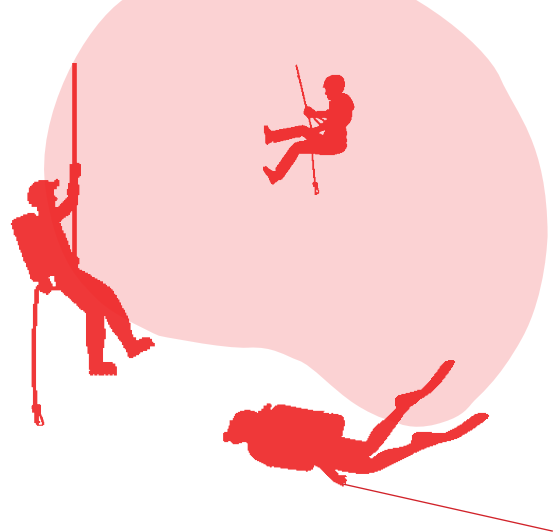




Fédération Française
de Spéléologie



RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

CURSUS PRATIQUANT/ENCADRANT GESTION ET CONTRÔLE DES EPI DE SPÉLÉOLOGIE ET DE CANYONISME

Édition 2023 Document version n°1



1. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître les règles de gestion des équipements de protection individuelle (EPI) de spéléologie et de canyoning.

Être capable de mettre en œuvre les procédures de contrôle des EPI.

Être habilité à effectuer la gestion et les contrôles d'EPI.

2. PRÉREQUIS POUR ACCÉDER À LA FORMATION

Connaître le matériel utilisé en spéléologie et/ou en canyoning.

3. CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Être membre de la Fédération française de spéléologie (FFS).
- Avoir 16 ans révolus pour participer au stage :
 - Autorisation parentale pour les mineurs
 - Prérogatives acquises à 18 ans
- Accessibilité des personnes en situation de handicap : contacter l'organisateur ou accessibilité@ffspeleo.fr.

4. PRÉROGATIVES DÉLIVRÉES À L'ISSUE DU SUIVI DE LA FORMATION OU DE L'OBTENTION DU BREVET

Une attestation de qualification à la gestion des équipements de sécurité et de protection individuelle (EPI) de spéléologie et de canyoning est délivrée aux participants.

Les participants ayant obtenu l'attestation de qualification peuvent ensuite être mandatés par le responsable légal d'une structure déconcentrée de la FFS afin d'effectuer la gestion et le contrôle de ses EPI.

5. STRUCTURE ORGANISATRICE ET PROCÉDURE D'AGRÈMENT

Les commissions nationales, les comités départementaux ou régionaux, ou les clubs, peuvent être les structures support de l'organisation du stage. Le stage doit obtenir un agrément FFS, délivré par le Pôle Enseignement.

6. CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

- Responsable pédagogique : 1 fédéré, qualifié pour le contrôle des EPI, ayant une bonne connaissance de la réglementation en vigueur, de la norme NF S 72-701 et des recommandations fédérales.
- Cadres : personnes fédérées qualifiées à la gestion des EPI et expérimentées
- Taux d'encadrement : 1 cadre pour 6 stagiaires.

7. DESCRIPTION DE LA FORMATION

Le stage se déroule dans une salle de formation adaptée à la réalisation du programme suivant :

- Présentation de la réglementation et de la norme,
- Présentation des recommandations fédérales,
- Présentation des outils de gestion et exemples d'utilisation de ces outils,
- Travaux pratiques d'inspection et de gestion administrative.

La durée est de 6h effectives.

Afin de permettre le déroulement des travaux pratiques, l'organisateur mettra à disposition des EPI de spéléologie et/ou de canyoning de types variés. Il est également possible de proposer aux stagiaires d'utiliser leur propre matériel. Enfin, il est recommandé de mettre à disposition du matériel rebuté afin de mettre en évidence les points à contrôler.

Un exercice pratique de gestion et contrôle d'un EPI est réalisé en fin de formation.

8. STRUCTURATION DE LA FORMATION

La formation est découpée en blocs de compétences. Chaque bloc de compétences peut être découpé en unités d'enseignements.

Chaque unité d'enseignement regroupe des compétences formulées sous la forme : « Être capable de... »

BLOC DE COMPÉTENCES 1

Compétences concernant le contexte réglementaire, normatif et fédéral

BLOC DE COMPÉTENCES 2

Compétences de gestion administrative des EPI

BLOC DE COMPÉTENCES 3

Compétences techniques d'inspection et d'entretien du matériel

9. CONTENUS D'ENSEIGNEMENT DE LA FORMATION

BLOC DE COMPÉTENCES 1

Compétences concernant le contexte réglementaire, normatif et fédéral

OBJECTIF :

Connaître le contenu de la réglementation, de la norme et des recommandations fédérales et comprendre les obligations en matière de gestion des EPI.

DURÉE :

2h

ENCADREMENT :

Equipe d'animation du stage

ORGANISATION :

Exposé en salle

COMPÉTENCES :

1. Connaître les textes réglementaires relatifs à la gestion des EPI (règlement européen, codes français).
2. Connaître la norme NF S 72-701 et son champ d'application.
3. Connaître les recommandations fédérales en terme de gestion des EPI.
4. Connaître les responsabilités du responsable légal de la structure, du gestionnaire et du contrôleur EPI.
5. Connaître la définition d'un EPI, les catégories d'EPI et être capable de lister les matériels de spéléologie et de canyoning qui sont des EPI.
6. Connaître le marquage de conformité aux règles techniques de conception, et les conditions de maintien en état de conformité.
7. Connaître les différents types de contrôle des EPI et leur fréquence.

BLOC DE COMPÉTENCES 2

Compétences de gestion administrative des EPI

OBJECTIF :

Acquérir les compétences permettant de mettre en place la documentation nécessaire à la gestion des EPI.

DURÉE :

2h + 30 min de test (voir chapitre 10)

ENCADREMENT :

Equipe d'animation du stage

ORGANISATION :

Exposé en salle.

COMPÉTENCES :

1. Être capable de tenir un registre de suivi des EPI.
2. Être capable d'utiliser les informations d'une notice d'instruction du fabricant.
3. Être capable d'identifier les dates de fabrication, d'acquisition, de première utilisation, de mise au rebut, et les durées de vie et de stockage.
4. Être capable de créer une fiche de vie et d'en comprendre les différentes parties (identification, certificat de conformité, tableau de suivi des contrôles).
5. Connaître la différence entre une gestion individuelle et une gestion par lot.
6. Connaître le processus de marquage d'identification du matériel.

BLOC DE COMPÉTENCES 3

Compétences techniques d'inspection et d'entretien du matériel

OBJECTIF :

Permettre aux participants de s'exercer à la lecture des marquages et à l'inspection du matériel.

DURÉE :

1h30

ENCADREMENT :

Equipe d'animation du stage

ORGANISATION :

Du matériel est mis à disposition afin de permettre aux participants de mettre en pratique les points de contrôle de la norme et des recommandations fédérales.

COMPÉTENCES :

1. Être capable de vérifier des EPI (points de contrôle des EPI de spéléologie et de canyonisme, causes de mise à l'écart pour maintenance, causes de mise au rebut).
2. Être capable de réaliser des opérations simples d'entretien des EPI courants selon la notice d'instruction du fabricant.
3. Être capable de comprendre les marquages effectués par les fabricants sur un EPI.
4. Connaître quelques techniques usuelles de marquage d'identification du matériel.

10. ÉVALUATION DES ACQUIS DES STAGIAIRES

Organisation de l'évaluation

Les stagiaires sont évalués de façon continue dans la journée sur leur participation active aux séances.

Un exercice pratique de gestion et contrôle complet d'un EPI est organisé en fin de formation (environ 30 min). Il est organisé en fournissant à chaque stagiaire un EPI différent ainsi que sa notice. Le stagiaire devra réaliser une inspection complète de cet EPI, ainsi que le remplissage de la fiche de vie en utilisant les données de la notice d'instruction du fabricant.

L'exercice doit être réalisé individuellement et donne lieu à une correction et une évaluation par les cadres. Le stagiaire doit être autonome sur cet exercice afin d'obtenir l'attestation de qualification à la gestion des EPI.

11. ENQUÊTE DE SATISFACTION DES STAGIAIRES ET CADRES

Les stagiaires et cadres répondront à l'enquête qualité fédérale qui sera transmise au secrétariat des formations de la Fédération française de spéléologie.

Un formulaire de réclamation sera remis sur demande aux stagiaires qui se chargeront de le transmettre au secrétariat des formations pour traitement (envoi par courrier ou email).

Le responsable pédagogique de la formation est invité à réaliser une enquête de satisfaction auprès de ses cadres et de ses stagiaires afin de permettre une amélioration de l'organisation locale de la formation.